

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 02-984 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
beurrerie: moulage et cariste
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
27 A
12.03.2001–13.03.2004 (Renouvellement/modification)
- 02-986 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
logistique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 A
12.03.2001–13.03.2004 (Renouvellement/modification)
- 02-1020 / 100330
Redel SA, 1450 Sainte-Croix
décolletage, reprise, injection et électro-érosion
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 A
30.12.2002–31.12.2005 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (travail en 2 équipes) (Art. 17 LTr)

- 02-1086 / 100350
BAUMGARTNER Fibertec SA, 1023 Crissier
plate-forme de Crissier (rte de Bussigny 31) pour le commerce de papier: gestion
des arrivages et gestion des départs
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 A
23.12.2002–04.10.2003 (Modification)

Permis de travail de nuit (travail en 3 équipes) (Art. 17 LTr)

- 02-981 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
fabrication des fromages mi-dur
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 A
11.03.2001–13.03.2004 (Renouvellement/modification)

- 02-985 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
fabrication de beurre industriel
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 A
12.03.2001–13.03.2004 (Renouvellement/modification)
- 02-987 / 100835
Alcan Aluminium Valais SA, 3965 Chippis
centre Alplan
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
18 A
06.01.2003–07.01.2006 (Modification)
- 02-998 / 100964
Doral SA, 1963 Vétroz
toute la fabrication
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 A
06.01.2003–07.01.2006 (Modification)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 02-956 / 108899
Fondation des Parkings, 1227 Les Acacias
surveillance parkings (centre de contrôle technique 24/24)
besoins spéciaux de consommation
16 A
24.11.2002–29.11.2003 (Nouveau permis)
- 02-980 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
laiterie (réception du lait et concentrateur)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 A
11.03.2001–13.03.2004 (Renouvellement/modification)
- 02-988 / 100835
Alcan Aluminium Valais SA, 3965 Chippis
fonderie et «ET Cold-Side»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
48 A
05.01.2003–07.01.2006 (Modification)
- 02-989 / 100835
Alcan Aluminium Valais SA, 3965 Chippis
portiers
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
4 A
05.01.2003–07.01.2006 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 02-983 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
beurrerie: pasteurisation et fabrication
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 A
11.03.2001–13.03.2004 (Renouvellement/modification)
- 02-1057 / 101658
British American Tobacco Switzerland SA, 2926 Boncourt
fabrication de cigarettes (production – logistique – maintenance)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
175 A
15.12.2002–16.04.2005 (Modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 02-982 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
fabrication des Gruyères
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 A
11.03.2001–13.03.2004 (Renouvellement/modification)
- 02-1021 / 100330
Redel SA, 1450 Sainte-Croix
décolletage, reprise, injection et électro-érosion (chargement/déchargement des
automates et contrôle)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 A
29.12.2002–31.12.2005 (Renouvellement/modification)

Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (Art. 17a, 20, 24 et 28 LTr, art. 34, 37 et 38 OLT1, art. 12 OLT2)

- 02-1051 / 108968
ISS Aviation SA, 1215 Genève
valable pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne, art. 47
al. 3 OLT2
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques, garantir un
service de vol régulier
200 A
01.11.2002–31.03.2004 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

25 février 2003

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Permis concernant la durée du travail octroyés

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	07
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.02.2003
Date	
Data	
Seite	1369-1372
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 056

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.